

Le Sanépuisien

Numéro 24 - Décembre 2025





Le Mot du Maire

Que le temps passe vite, déjà la fin de l'année 2025. Il est venu le moment de faire le point de ce semestre.

L'actualité mondiale, comme vous le savez, est loin de nous satisfaire avec tous ces événements (guerres, attentats, insécurité, incertitudes financières, dérèglement climatique...) qui nous font réfléchir sur le pouvoir de nos élus mondiaux en la matière.

Malgré cela, nous devons continuer de faire vivre notre commune malgré toutes les incertitudes budgétaires que nous connaissons.



Ce semestre a vu se dérouler toutes nos manifestations estivales habituelles :

- La Madeleine : encore une grande réussite avec la présence de nos fidèles forains, merci à eux et à vous qui êtes venus si nombreux !

- Le 7 août : Yonne Tour Sport a vu défiler plus de 320 enfants qui ont découvert de nombreux jeux et sports. Un grand merci au Conseil départemental et à tous ses éducateurs,

- Les Restos-Marchés où l'on voit toujours la fréquentation progresser au fil des années. Merci à l'association et à tous ses bénévoles.

- Merci plus généralement à toutes les associations qui font vivre Sainpuits.

Le conseil municipal poursuit ses projets et les voit aboutir :

- Réfection des routes (voie communale n° 10 route de Verrière, patte d'oeie du Noyer Vert, patte d'oeie de la Carouble), et de nos chemins ruraux (chemin des Vignes aux Cours avec le réemploi de gravier que nous avions en stock afin d'amoindrir les coûts).

- La Chapelle Notre Dame de Lorette où, comme vous le voyez, les travaux ont débuté. La circulation autour de la chapelle est perturbée, excusez-nous pour le désagrément occasionné ... Nous sommes partis pour huit mois de travaux !

La fibre continue de se développer avec quelques problèmes. Pensez à prendre contact avec votre opérateur pour son installation...

L'effectif de notre RPI (regroupement pédagogique intercommunal) reste stable à la rentrée 2025, mais, au vu de la baisse des naissances enregistrées sur notre territoire, les conseillers municipaux seront amenés à réfléchir sur son devenir.

L'installation du kinésithérapeute était très attendue et son choix d'exercer sur Sainpuits ne peut qu'être une grande satisfaction pour les Sanépuisiens et les habitants des communes alentours.

Notre cérémonie habituelle du 11 Novembre a été étoffée cette année par la présence d'une délégation militaire.

Je n'oublie pas que nous arrivons à la fin de notre mandat. Bientôt six ans que vous nous avez confié la conduite des affaires de notre cher village. Le conseil municipal a eu à cœur de faire bouger Sainpuits, même si tous nos projets n'ont pu aboutir, le covid étant passé par là en début de mandat, et la conjoncture actuelle n'aidant pas. Je vous souhaite une bonne lecture de ce journal et remercie particulièrement toutes les personnes qui œuvrent pour sa parution.



Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous et que 2026 soit pour vous une année de santé, de bonheur et de réussite. Prenez soin de vous...

Le Maire, Denis POUILLOT



Le mot du Conseil Municipal

Douzième numéro du Sanépuisien édité sous notre mandat, 6 ans sont déjà bientôt passés !

C'est un réel plaisir de pouvoir garnir ces pages d'exemples de projets réalisés, de preuves de manifestations plébiscitées et réussies grâce à l'implication de nombreux sanépuisiens ...

Si quelques bémols liés aux contextes sanitaire ou économique demeurent bien sûr, retardant d'autres projets, nous nous sommes efforcés de rester fidèles à nos engagements, tant au niveau du maintien de finances communales saines, qu'à la mise en œuvre de tous les moyens à notre disposition pour maintenir nos caps initiaux.

Nous vous souhaitons de passer de très belles fêtes de fin d'année, et le meilleur pour 2026.

Le Conseil Municipal

Le mot des associations

Les présidents et présidentes des différentes associations de Sainpuits souhaitent à tous les habitants de notre village de très belles fêtes de fin d'année, et adressent tous leurs vœux de santé et de bonheur pour 2026.

Etat Civil

Décès :

- M. WATTIAU Daniel, survenu le 21 octobre 2025
- M. MARTIN Serge survenu le 5 novembre 2025

Le Maire et le Conseil Municipal s'associent à la douleur des proches endeuillés.

Sommaire

Le Mot du Maire	p 2
Le Mot du Conseil Municipal	
Etat Civil	p 3
Les Conseils Municipaux	p 4
Vie du village	p 7
Les pompiers	p 14
Vie de l'école	p 15
Histoire	p 16
Détente	p 22
Informations utiles	p 28



Ouverture de la Mairie

Semaines paires :
du lundi au vendredi de 9h à 12h

Semaines impaires :
du lundi au jeudi et le samedi de 9h à 12h

www.sainpuits.fr

Editeur de la publication et impression :

Mairie de Sainpuits

Directeur de la publication :
Denis Pouillot

Rédaction et mise en page :
Le Conseil Municipal



Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 22 septembre 2025 – Extrait de compte rendu

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. POUILLOT Denis, Maire.

Présents : POUILLOT Denis, DELAFLOTTE Denis, CAILLON Florent, GRANDPRE Yannick, BUCHETON Isabelle, DE COUESSIN Charles, LANCELIN Mathieu et LEMAITRE Béatrice.

Absents : GUINAULT Isabelle (pouvoir à DELAFLOTTE Denis) et ROY Pascal.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 H 05.
Le Conseil Municipal nomme Mathieu LANCELIN comme secrétaire de séance.

1. Compte rendu du 17 juin 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du changement des statuts de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve la modification de l'article 4 des statuts comme suit : « son siège social est fixé 4 Avenue du Général Leclerc à Saint-Fargeau (89170) ».

3. Révision du montant des charges locatives d'un appartement communal

Considérant qu'aucuns travaux n'ont été entrepris ces dernières années dans cet appartement, le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction du montant des charges locatives annuelles de 753 €.

4. Voyage scolaire année 2025-2026 pour les enfants de l'école élémentaire du RPI à Palavas les Flots (Hérault) du 30 mars au 3 avril 2026.

Le budget total est de 18 584 €, soit 531 € par enfant sur la base de 35 participants. Les familles seraient sollicitées à hauteur de 170 € par enfant et les coopératives scolaires (Lainsecq, Sougères-en-Puisaye et Thury) verseraient 161 € par enfant.

Comme demandé, le conseil municipal valide la participation de la commune aux frais du voyage scolaire pour les enfants de Sainpuits scolarisés sur le RPI pour un montant de 200 € par enfant, soit 1 200 €.

5. Attribution d'une subvention à l'Amicale sportive des Sapeurs-pompiers de Sainpuits

Il est décidé d'octroyer une subvention de 323 € à l'Amicale Sportive des Sapeurs-pompiers de Sainpuits.

6. Attribution allocation rentrée scolaire pour l'année 2025-2026

Il est attribué une allocation scolaire en résidence principale sur la commune de :

- . 23 € pour chaque élève au collège,
- . 46 € pour les élèves en études supérieures y compris en apprentissage.

7. Contrat de location d'un nouveau photocopieur à la mairie :

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise KONICA pour le contrat de location du photocopieur.



8. Achat d'un terrain pour l'installation d'une défense incendie aux Cours

Considérant l'intérêt public de l'acquisition foncière des parcelles cadastrées A1274 et A1403 qui, compte tenu de leur situation permettrait d'y installer une protection incendie, le conseil municipal,

- Donne son accord pour l'acquisition de gré à gré des parcelles cadastrées A1274 et A1403 d'une contenance de 1 190 m² au prix de 1 000 euros,
- Habilite M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer et à régulariser toutes les pièces et tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession, y compris l'acte d'achat, tous les actes de constitution de servitudes grevant et profitant à la collectivité et grevant et profitant aux parcelles des propriétaires riverains, sans que cette liste ne soit limitative,
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- Dit que Maître FOSSOYEUX, notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye, sera chargé d'établir les actes notariés.

9. Informations et questions diverses

Les points suivants sont abordés par les élus :

- Travaux Chapelle Notre Dame de Lorette : la totalité des subventions attendues nous ont été attribuées, signature des devis des entreprises retenues le 19 septembre 2025, convention signée avec la Fondation du Patrimoine pour l'appel aux dons et dossier en cours auprès de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français.
- Pose d'un coffret et de prises pour installation de décos de Noël.
- Point sur la circulation dans le bourg.
- Installation d'un kinésithérapeute à Sainpuits : ouverture du cabinet en novembre 2025.
- Travaux de voirie et entretien des chemins ruraux.

Après un dernier tour de table, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.

Conseil Municipal du 24 novembre 2025 – Extrait de compte rendu

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. POUILLOT Denis, Maire.

Présents : POUILLOT Denis, DELAFLOTTE Denis, CAILLON Florent, GRANDPRE Yannick, BUCHETON Isabelle, DE COUESSIN Charles, GUINAULT Isabelle, LANCELIN Mathieu, LEMAÎTRE Béatrice et ROY Pascal.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 H 05.
Le Conseil Municipal nomme Mathieu LANCELIN comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 22 septembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation des horaires des écoles pour la rentrée scolaire 2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le rythme scolaire de quatre jours/semaine aux mêmes horaires d'accueil.



3. Décision modificative n° 2 concernant une écriture comptable de 2024

La décision modificative proposée a pour vocation de modifier une écriture de 2024. Elle concerne la publication au bulletin officiel des marchés publics des appels d'offre pour la restauration de la chapelle Notre Dame de Lorette. Si nous laissons telle qu'elle l'écriture comptable, nous ne percevrons pas le FCTVA. Par ailleurs, cela nous permettrait d'inscrire la totalité des dépenses de restauration de la chapelle au même compte.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessous :

- Inscription d'une recette au compte 203 du chapitre 041 qui annule la dépense
- Inscription de la dépense au compte 23116 du même chapitre pour la somme de 864 €

4. Aménagement d'un terrain et installation d'une bâche incendie

Le conseil municipal retient le devis RTP pour la réalisation du terrassement, la fourniture et la pose de la bâche pour un montant maximum de 15 000 €, sachant que le remblai sera fourni par la commune et que la pose de la clôture et du portillon sera réalisée par nos soins.

5. Achat matériel informatique

Le devis du prestataire informatique CERIG est retenu pour un total de 2 788,80 € TTC comprenant :

- l'achat d'un nouveau matériel informatique pour le secrétariat, la réinstallation de l'ensemble des logiciels « métier »,
- l'installation de l'ordinateur de l'actuel secrétaire dans le bureau du maire avec mise à niveau.

6. Prise en charge du coût du transport scolaire lors des rencontres pédagogiques, culturelles et sportives du RPI

Vu la demande présentée par la directrice de l'école de Lainsecq concernant la prise en charge des frais de transport des élèves lors des sorties pédagogiques, le conseil municipal attribue une subvention de 400 € à l'OCCE (coopérative scolaire du RPI) afin de couvrir ces frais.

7. Informations et questions diverses

Divers points sont abordés dont les travaux Chapelle Notre Dame de Lorette, l'installation à temps plein de Sébastien BELOUFA PAWICK, kinésithérapeute à Sainpuits et le nouveau site Internet de la Commune en cours de construction.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 20 H 25.





Vie du village



Les restos-marchés 2025

Comme depuis bien des années déjà, la saison estivale des restos-marchés a attiré de nombreux visiteurs, qui se sont régaliés des produits régionaux comme de cuisine d'autres pays, l'occasion de découvrir des saveurs nouvelles.

La saison a commencé le dimanche 6 juillet, sous la pluie, qui s'est très vite arrêtée, vaincue par la ferveur des gourmands.

Beaucoup de visiteurs pour ces soirées festives, animées par des groupes musicaux différents chaque dimanche.

La saison 2025 a été une réussite, avec toujours plus de visiteurs chaque année...

Le dernier dimanche, le 31 août, une pluie tenace a arrosé les convives, comme si le ciel, lui aussi, était triste de voir se terminer ces soirées sympathiques.

Rendez-vous est pris pour la saison 2026, avec un petit épisode intermédiaire le 23 décembre !





La fête de la Madeleine

Les **19, 20 et 21 juillet**, notre village était en fête, avec une forte participation pour ces trois jours de liesse.

Le **samedi 19**, à 20 heures, devant la chapelle, les musiciens de la Lyre **Donziale** ouvrent les festivités. La foule se régale de cette musique entraînante.

L'instant musical terminé et les lampions distribués, le cortège, musique en tête, descend jusqu'à la place où les musiciens jouent encore pour la foule, qui s'est déjà installée pour admirer le feu d'artifice. On ne veut rien manquer du clou du spectacle !

À 23 heures, les premières fusées sont tirées, sous les acclamations et les applaudissements d'une foule nombreuse. La fête continue jusque tard dans la nuit.





Le **dimanche 20**, dès le matin, on peut chercher la bonne affaire sur les stands du vide-greniers. À 11 heures, à la messe de la Madeleine, les trompes de chasse du **Rallye de Puisaye** font retentir leur sonnerie dans l'église.

L'après-midi, la place résonne de la musique des manèges et des cris de joie des fêtards.

Le **lundi 21**, c'est l'après-midi des enfants, qui s'essaient aux jeux anciens mais aussi aux jeux traditionnels : chamboule-tout, casse-noix, etc. Arrive ensuite le moment de la distribution de friandises et de tickets gratuits pour les manèges.

Le lâcher de ballons, ponctué des cris de la foule qui les regarde monter dans un ciel bien gris, clôt ces trois jours de fête.





Yonne Tour Sport 2025

Le 7 août, Yonne Tour Sport, organisé par le conseil départemental, installe ses différents ateliers sportifs pour les jeunes : structure gonflable pour les plus petits, escalade, tir, VTT, jeux de ballons, trampoline...

On dénombre encore plus de jeunes que lors de la première édition à Sainpuits en 2023 : 300 à 350 enfants et ados ont participé aux différents ateliers. Un très vif succès qui a réjoui tous les participants : les animateurs qui ont encadré la jeunesse avec beaucoup de gentillesse, les organisateurs et la commune, qui a accueilli avec beaucoup de plaisir cette manifestation.

Merci au conseil départemental pour cette belle journée !





Travaux lancés !

Après plusieurs années de démarches pour formaliser les travaux nécessaires, lancer les appels d'offres, définir et demander les subventions existantes, les travaux de rénovation complète de la chapelle Notre Dame de Lorette ont démarré en cette fin 2025 !

Les échafaudages nécessaires à ces travaux perturberont légèrement la circulation aux abords directs pour les temps à venir, l'opération complète étant sensée durer huit mois. Merci pour votre compréhension.

Si la municipalité a fait le maximum pour trouver des fonds, il reste aujourd'hui une part non négligeable à la charge de la commune. L'association des amis du patrimoine religieux de Sainpuits, avec l'aide très appréciée de la Fondation du Patrimoine, a lancé un appel aux dons. La municipalité encourage vivement à participer, même modestement, à cette campagne de don.



Association des amis
du patrimoine religieux
de Sainpuits

Faites un don!

Aidez-nous
à restaurer



NOTRE DAME DE LORETTE

L'Association des Amis du Patrimoine Religieux de Sainpuits et la Fondation du Patrimoine ouvrent une collecte. Chaque don, même modeste, contribue à préserver notre patrimoine commun.

10 € de don = c'est 1 tuile pour la chapelle

<https://www.fondation-patrimoine.org> (SAINPUITS)
patrimoine.religieux.sainpuits@gmail.com

Réduction d'impôt de 60 % du don, dans la limite de 1 000 € par an



Le 11 novembre

Rassemblés devant la mairie, les élus, les pompiers, quelques militaires présents ce jours-là à Sainpuits, la population et quelques enfants s'élancent jusqu'au monument aux Morts pour rendre un hommage à ceux qui sont tombés pour que la France soit libre.

Leurs noms brillent avec éclat en lettres dorées sur le monument fraîchement rénové.



Noël pour tous les âges !

Comme chaque année, le Père Noël est venu apporter des cadeaux aux enfants sages de la commune.



Pas de jaloux toutefois, la municipalité a pensé comme chaque année aux habitants âgés de plus de 70 ans, en distribuant le 20 décembre le traditionnel colis de Noël. Avec le concours du comité des fêtes et des pompiers qui participent, ce sont ainsi 82 colis qui ont été distribués cette année.



Rauge-toi Sainpuits !

L'association Rauge-toi a entre autres organisé cette année quatre marches : le 8 mars, le 24 mai en semi nocturne, le 23 août, et le 18 octobre. Avec jusqu'à presque trente participants, ces randonnées sont toujours l'occasion de passer de bons moments à Sainpuits et aux alentours.



Un nouveau site internet pour Sainpuits

Le site internet de Sainpuits, déjà âgé et devenant obsolète et partiellement inutilisable, est depuis quelques semaines en cours de rénovation complète. Certaines pages seront en travaux dans les semaines à venir. Toutes nos excuses si ce renouveau engendre des gênes temporaires, mais Sainpuits doit rester à la page ... internet !

Rappels, une nouvelle fois ...

Une brève histoire malheureusement vécue :

Un chien se promène avec son maître et dépose une crotte sur la pelouse devant l'école.

- Question d'un habitant de Sainpuits présent : « Bien sûr, vous n'avez rien pour ramasser... »

- Réponse du maître : « Il vaut mieux laisser une crotte de chien qu'un plastique. » ???

Rappel donc à tous les propriétaires de chiens : Tenez toujours un sac dans votre poche pour ramasser les déjections de votre animal et déposez ce petit paquet dans la poubelle du coin "toutou".

Quand on traverse notre village, on le remarque par sa propreté, ses fleurs... et nous entendons souvent dire : « C'est un beau village ! »

Les compliments font tellement plaisir et vont droit au cœur de ceux qui œuvrent pour que notre village soit un lieu de vie agréable. Alors que chacun y mette du sien !

Les mégots, les papiers de friandises, les bouteilles de bière et les cannettes n'ont pas leur place dans les bacs de fleurs. Il y a des poubelles pour ça !

Merci à tous pour votre civisme.





Les Pompiers de Sainpuits

Le samedi 6 décembre les Sapeurs-Pompiers se sont retrouvés à la Mairie pour fêter la Sainte-Barbe. Plusieurs représentants de la municipalité et des Centres de Première Intervention ou Centre de Secours voisins étaient présents autour du corps de pompiers de Sainpuits au grand complet, incluant notamment dans ses rangs deux jeunes de 13 ans en formation Jeunes Sapeurs-Pompiers !

Le chef du CPI Benoit Pouillot a fait le bilan de l'année écoulée : « C'est une vingtaine d'interventions dont 12 secours à personne et 2 incendies, sans compter les destructions de nids d'hyménoptères, qu'ont effectué les pompiers de Sainpuits en 2025. Chacune de ces opérations a été marquante, notamment en raison de notre proximité avec la population et de l'importance du service que nous lui rendons. Toutes les interventions réalisées sur la commune ont pu être assurées grâce à la disponibilité, l'engagement et le sens du devoir de tous. Ce n'est pas la quantité d'interventions qui importe, mais bien la qualité du service rendu : la qualité de l'aide portée aux victimes, la protection des biens et, plus largement, l'accompagnement de nos concitoyens dans des moments souvent difficiles. Cette cérémonie est également l'occasion de procéder aux remises officielles de diplômes, d'attestations de grade et de médailles à celles et ceux qui se sont distingués par leur assiduité, leur progression ou leur investissement au sein du corps. Je souhaite exprimer notre profonde reconnaissance à l'équipe municipale de Sainpuits qui nous accompagne fidèlement et nous soutient comme elle l'a toujours fait. »

Enfin, lors de la cérémonie, Sébastien Marlin s'est vu remettre la médaille d'or de l'UDSP89 pour saluer ses 25 années d'engagement. Paul Meunier a reçu la distinction de 1^{ère} classe et son diplôme d'équipier incendie. Maxime Fageau et Benoit Pouillot recevaient également divers diplômes et attestations de réussite aux stages.

Un immense merci à celles et ceux qui s'engagent si sincèrement pour l'aide apportée à toute la population !



A l'école cette année ...

Cette année, Cécilia (Atsem) et Sophie (la maîtresse) accueillent 19 élèves de petite et moyenne section dans notre école maternelle. Au début de l'année, Véronique a remplacé Cécilia qui était en congé maternité suite à la naissance de son petit Thélio !

Comme l'année dernière, nous avons fêté le début de l'année en faisant une journée sportive et artistique avec les écoles de Lainsecq, Thury et Sougères en Puisaye. Et, pour Halloween, nous avons accueilli les autres écoles du regroupement pour une petite fête et une randonnée dans le village.



Jeudi 18 décembre, le Père Noël est venu en classe nous gâter. Nous avons fait un beau goûter !



Pour fêter Noël, Magali nous a préparé un délicieux repas à la cantine vendredi 19 décembre. Nous nous sommes régaliés comme toujours !

Après un début d'année bien chargé, les vacances sont bien méritées !
A l'année prochaine pour la suite de nos aventures...

Le bâtiment

À la fin du XIX^e siècle, l'ancien bâtiment de l'école publique, construit en 1835, n'est plus assez grand pour accueillir les enfants, la population ayant augmenté (879 habitants). On envisage alors un bâtiment plus grand qui rassemblerait la mairie et les écoles. Différents projets sont proposés mais n'aboutissent pas. En 1890, un autre projet est proposé et finalement retenu par le maire, monsieur **Julien Roux**. Sainpuits ne disposant pas de fonds propres, il faut faire appel à des aides de l'État (subventions) et avoir recours à un emprunt remboursable sur 30 ans.

Le bâtiment comprendra trois classes au rez-de-chaussée, au premier étage se trouveront la mairie et les logements des instituteurs. Trois greniers se répartissent sur l'ensemble du bâtiment, et deux caves sous les couloirs.

Il y aura une classe pour l'école de garçons, une pour l'école de filles et une pour la classe enfantine. Deux cours sont prévues, une pour chaque école. En 1897, le conseil municipal prévoit de planter des tilleuls dans les cours.

Le bâtiment, de style Napoléon III, a été élevé sous la III^e République. Monsieur Sadi Carnot était alors Président de la République (il fut assassiné en 1894 lors d'une visite officielle à Lyon).

Sous les lucarnes, nous pouvons lire, inscrite en chiffres romains, la date de l'inauguration du bâtiment. Sont inscrits aussi les noms de ceux qui ont participé à la construction.

Selon les habitudes de la République depuis 1892, on inscrit sur la façade la devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Lucarne de gauche :

MDCCCXCIII

Élevé sous M. Delafaye, maire

Lucarne de droite :

MDCCCXCIII

**M. Grégoire Roux, architecte
Turpin, entreprise**

**Mairie et École
Liberté**

**République française
Égalité**

**École de filles
Fraternité**

Comment décrypte-t-on les chiffres romains indiquant la date d'inauguration ?
M = 1000 D = 500 C = 100 XC = 90 I = 1 Donc MDCCCXCIII = 1893





Améliorations apportées au bâtiment au cours des XX^e et XXI^e siècles

La vie des écoliers

Jusqu'en 1954, « la gamelle » était d'usage pour les écoliers qui voulaient prendre leur repas sur place. Le 26 octobre de cette même année, le conseil municipal, présidé par le maire Monsieur **Henri Vée**, décide la création d'une cantine scolaire et fixe le prix du repas à 50 francs.

À ses débuts, la cantine était installée à l'étage, puis dans la salle du milieu au rez-de-chaussée (ce qui explique la présence de l'évier). En 1962, elle fut transférée à son emplacement actuel rue de la Chapelle. Depuis 2023, les repas sont cuisinés à la cantine mais, pour des raisons de sécurité, les enfants déjeunent dans une salle au rez-de-chaussée du bâtiment.

En juillet 1978, le maire **Mary Caillon** décède. Le premier adjoint, **Michel Devilliers**, assure l'intérim ; il est élu maire en septembre 1978.

En 1979, un projet de chauffage central est proposé et accepté. Il allait remplacer le poêle à fuel, qui lui-même avait remplacé le poêle à bois. Au retour de récréation, les enfants transportaient chacun une bûche pour remplir la caisse à bois : c'était un jeu pour eux.

En janvier 1981, le conseil municipal sous la présidence du maire décide la création de sanitaires. Nos chérubins allaient jusqu'alors aux toilettes au fond de la cour, et ce par tous les temps. L'hiver, les petites fesses frissonnaient au contact du siège glacé. Le soir, l'assistante maternelle Jacqueline, mettait du sel dans l'eau des toilettes pour éviter que cela gèle.

À cette même date, le conseil décide aussi du ravalement des façades du bâtiment et de la remise en état de la cantine. Après 1983, les portes et fenêtres sont changées pour du double vitrage, d'abord côté cour et, par la suite, côté place.

En 2016, une chaudière à pellets, plus écologique, remplace la chaudière à fuel. Cette nouvelle chaudière permet aujourd'hui de chauffer également l'espace multiservices et la salle des fêtes.

Le personnel enseignant

L'école a vu passer de nombreux enfants mais aussi de nombreux enseignants. Certains n'ont fait qu'un passage à Sainpuits, d'autres s'y sont installés pour des décennies.

Un registre matricule permet de remonter jusqu'en 1937.

JACQUIN Suzanne et Henri

Du 01/10/1937 au 15/07/1942

Interruption de service : 1 an pour service militaire, 1 an de guerre (1939-1940)

RENAUD Simone et Georges

Du 01/10/1942 au 01/12/1943

Interruption de service : 3 ans et 5 mois pour service militaire et guerre (1939-1940)

GRODET Camille et Désiré

Du 01/12/1943 au 01/10/1954

Interruption de service : guerre (1915-1918) et guerre (1939-1940)

Départ à la retraite pour le couple Grodet

CHABIN Suzanne

Du 01/10/1952 au 14/03/1954

GILMAIRE Bernard

Du 15/09/1954 à septembre 1985

Interruption de service : 18 mois pour service militaire

Départ à la retraite après 31 ans de service à Sainpuits



Histoire de l'école de Sainpuits

GILMAIRE Éliane

Du 15/09/1954 à 1964

BROUSSEAU Isabelle

De 1963 à 1964 (dates incertaines)

DEVILLIERS Madeleine

Du 18/09/1964 à juin 1994

Départ à la retraite après 30 ans de service à Sainpuits

SIMIER Michelle

Du 18/09/1967 au 30/06/2001

Départ à la retraite après 34 ans de service à Sainpuits

L'absence du nouveau registre matricule ne nous permet pas de donner avec exactitude la date du passage des autres enseignants. Veuillez excuser les oubliés :

FOURCHOTTE Lucile

GUILLAMET-FABAS Michèle

LAVENUE Bernadette

CHOUX Sophie

FLAMAIN Maryline

Passage aussi de quelques remplaçants venant parfois de départements éloignés :

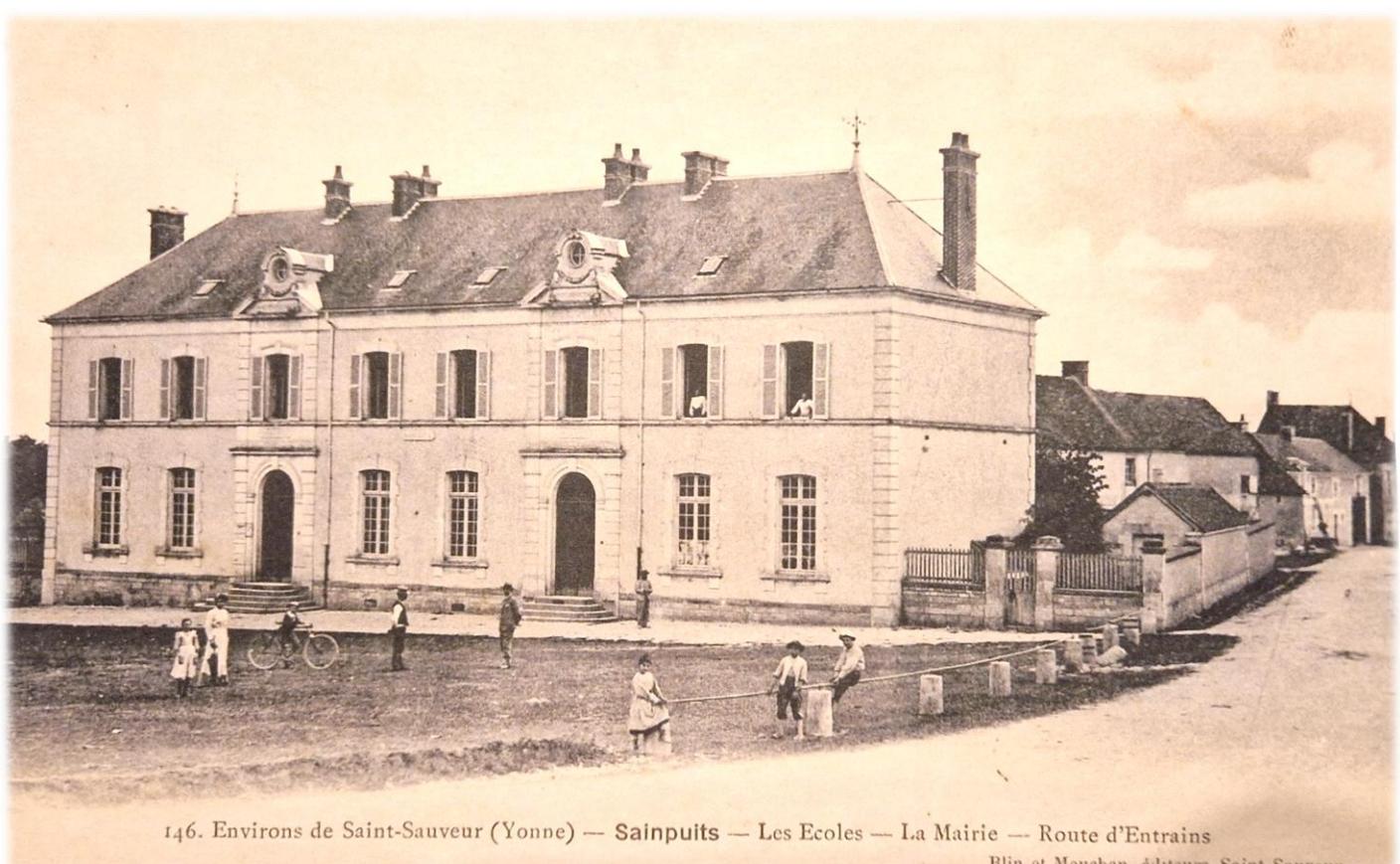
COGNOT Claude (1969)

PAUL Chantal (1970)

KOSTECHI Alain (1976)

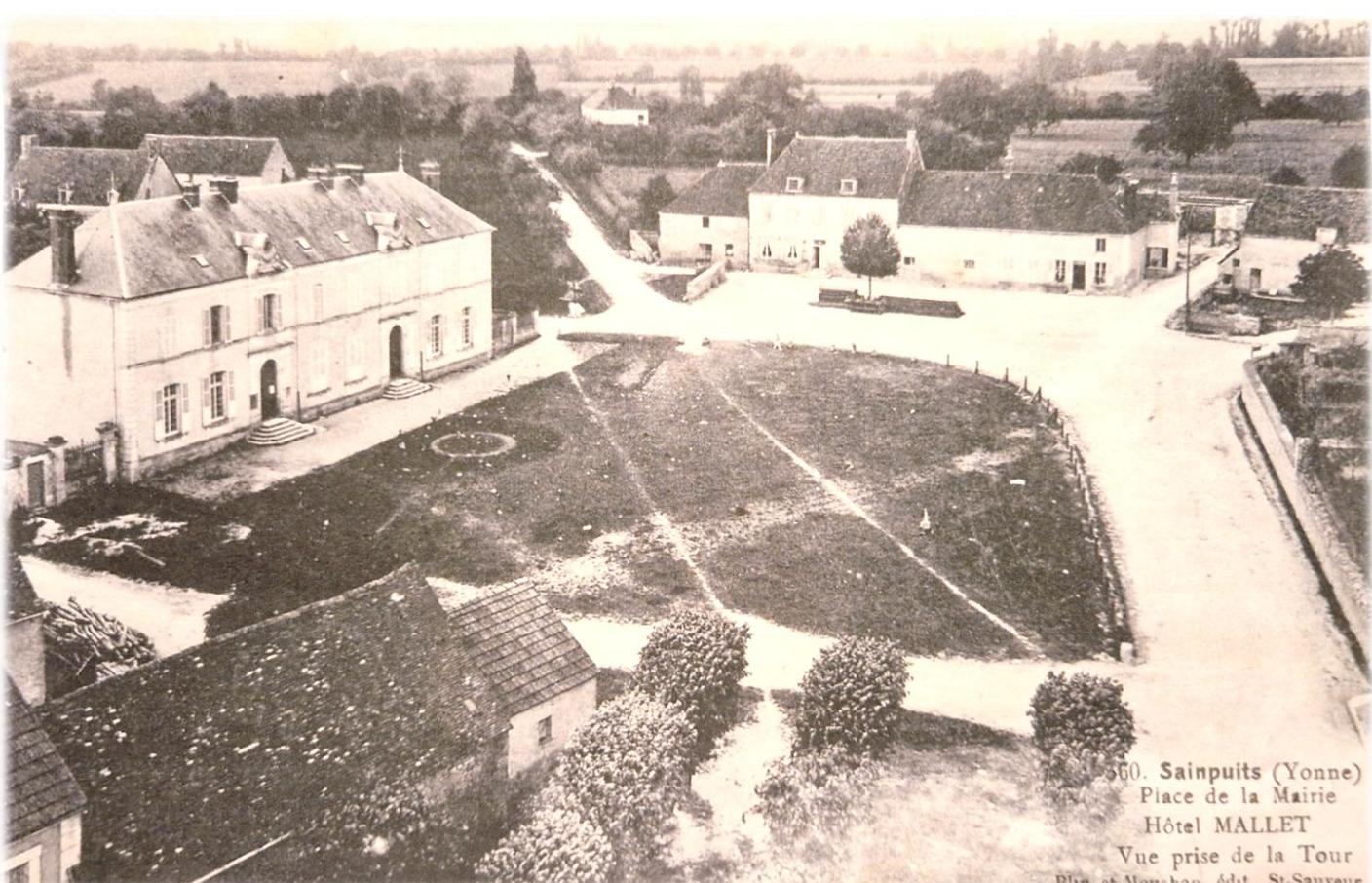
MEINHARD Sophie (1982)





146. Environs de Saint-Sauveur (Yonne) — Sainpuits — Les Ecoles — La Mairie — Route d'Entrain

Blin et Mouchon, éditeurs, Saint-Sauveur



360. Sainpuits (Yonne)
Place de la Mairie
Hôtel MALLET
Vue prise de la Tour
Blin et Mouchon édit., St-Sauveur



L'histoire du sabot

Les premières traces de sabots remontent à l'Antiquité.

Les esclaves romains, après avoir marché les pieds nus, enduits de craie ou de plâtre, portèrent, sur décision d'un chef, des *sculponeae*, sabots sculptés dans un morceau de bois, sans semelle.

Cependant, l'origine du sabot reste floue.

Il réapparaît au XII^e siècle, sous le nom de *sabo* en ancien français.

Son orthographe serait la combinaison de *savate* et de *bo*, masculin de botte, c'est-à-dire une chaussure montante.

Le mot *savate* proviendrait de l'arabe *sabat*, désignant une danse bruyante et tournoyante.

La *savate*, comme le sabot, tient bien le pied.

Apparaît alors le verbe *saboter*, qui signifie heurter, c'est-à-dire frapper le bois pour en détacher l'écorce. Celle-ci servait autrefois à la fabrication de trompettes destinées à amuser les enfants.

Au XV^e siècle, Anne de Bretagne, reine de France, portait des sabots pour parcourir ses domaines.

Le mot *sabot* entre alors dans le vocabulaire courant et est employé dans les poésies de ce siècle. Il connaît à cette époque un essor populaire.

Le sabot est taillé dans un rondin de bois vert, car le bois sec est trop cassant et se fend rapidement. Le bois vert est plus facile à façonner.

Les essences de bois choisies varient selon les régions. Le sabot doit être résistant et de très bonne qualité pour affronter les durs travaux.

On utilisait principalement le hêtre, pour sa rudesse et sa solidité, dans presque toutes les régions de France, ainsi que l'orme, le frêne et le pin sylvestre.

Le peuplier noir était prisé par les bateliers, car moins glissant pour marcher dans leurs gabares.

Le bois de saule, léger et mou, donnait des semelles dans lesquelles s'incrustaient des gravillons. Cela formait une semelle antidérapante, permettant de ne pas glisser sur la glace. Le bois de bouleau, de bonne qualité, était bon marché. Les bois fruitiers, tels que les pommiers, les cerisiers et les poiriers, donnaient des sabots de qualité supérieure, voire de luxe, légers et faciles à décorer. Le bois de merisier, quant à lui, était façonné pour obtenir des sabots vernis destinés aux dames.

On ne mettait pas le pied directement à même le sabot. Celui-ci était garni de foin, avec une armature de paille tressée en hiver et, l'été, de fougères parfumées associées à des substances végétales.

Le port du sabot se généralise et entraîne le développement de cette corporation. Elle devient une véritable industrie forestière et dépasse les frontières. Le sabot occupe ainsi une place importante en Hollande, en Belgique, en Suisse, et en Occitanie.

Les sabotiers exercent cet artisanat familial dans les forêts, à proximité des coupes de bois. Ils vivent dans des huttes où sont installés leurs ateliers. Une ouverture au sommet permet l'évacuation de la fumée. Ils sont alors des modèles de savoir-faire. Cette liberté de travail dure jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Elle disparaît progressivement avec l'apparition des routes. Les sabotiers se rapprochent alors des villages ou migrent vers les villes.

Vers 1850, le terme *saboterie* désigne les modes de fabrication artisanale et industrielle. La mécanisation est mise en place après la Première Guerre mondiale.





Suivant les travaux, le sabot pouvait devenir fonctionnel.

- Les marins bretons portaient des sabots-bottes avec un montant en toile huilée, pour se protéger des projections d'eau de mer.

- Les ouvriers sidérurgistes lorrains chaussaient des sabots munis d'un montant métallique.

- Les vigneron utilisait des sabots équipés de pointes ou de plaques échelonnées pour ficher en terre les tuteurs de vigne.

- Les montagnards équipaient leurs sabots de patins pour marcher dans la neige.

- Pour la cueillette des fruits ou l'élagage des arbres, le sabot était muni de crochets.

- Dans les régions maraîchères, on clouait une planchette sur la semelle pour une meilleure stabilité.

Pour effectuer tous ces travaux, les hommes et les femmes prenaient soin de leurs pieds. Le sabot, déjà isolant sur le plan thermique, était garni de chaussons en feutre, en laine ou en peau de mouton. Le bois protégeait des chocs, des courts-circuits et des brûlures. Les sociétés sidérurgiques fournissaient ainsi des sabots à leurs ouvriers : ils furent, en quelque sorte, les premières chaussures de sécurité.

Un paysan usait en moyenne trois à quatre paires de sabots par an, ce qui explique le nombre nécessaire pour une famille. Les semelles étaient cloutées afin de limiter l'usure. Un sabotier artisanal pouvait fournir cinquante à soixante paires par semaine.

Le sabot continue, au fil des années, de parcourir les routes caillouteuses, les chemins forestiers, les sillons, le sable et la neige. Il chausse le pied des domestiques et monte un à un les escaliers.

Au XIX^e siècle, conçue en bois ou en cuir, une paire de sabots fera l'objet d'un célèbre tableau, d'où l'importance qu'en lui voit. Dans les chaumières, le dimanche, pour aller à la messe ou faire quelques danses, la coutume voulait que l'on quitte le sabot de la semaine, lourd de travail, pour un sabot plus léger, joliment coloré et ciré. Malheureusement, les plus démunis ne pouvaient s'octroyer ce plaisir.

Noël, à cette époque, était la seule fête de l'année où les étoiles faisaient briller les yeux des enfants. Certains, bien nantis, plaçaient leurs sabots lustrés près de la cheminée après la messe de minuit. Une main généreuse y glissait un petit présent. D'autres, plus miséreux, disposaient leurs sabots usés, un peu crottés, devant l'âtre, en espérant qu'une bonne étoile pense à eux.

Tel fut le cas de Cosette, durement maltraitée, petite fille travailleuse, dans *Les Misérables* de Victor Hugo. Elle mit son affreux sabot dans le coin le plus obscur de la cheminée. Vouée au désespoir, elle eut raison d'espérer ce soir de Noël. L'ancien bagnard, Jean Valjean, l'étranger, remarqua ce petit sabot usé par les lourdes tâches. Il y disposa une pièce d'or neuve. Ce matin de Noël, Cosette comprit que ce geste et la rencontre de cet homme allaient changer sa vie. Quel beau Noël pour une petite fille sans amour !

Le XX^e siècle arrive. La modernisation pointe à l'horizon. Le sabot est encore beaucoup utilisé pour toutes sortes de travaux extérieurs. Après la Première Guerre mondiale, la mécanisation apparaît. Fini le temps où le paysan, le vigneron ou le bûcheron travaillaient de longues journées, par tous les temps, sabot au pied.

Au fil des ans, de nouveaux modèles de chaussures arrivent sur les marchés. L'industrie prospère, actualisée par la mode. Le sabot, malgré cette effervescence, ne sombre pas dans l'oubli. Il est également modernisé : les matières et les couleurs lui donnent un nouveau style, qui plaît énormément aux nouvelles générations.

Toutefois, le sabot façonné dans un bois noble, avec des mains de maîtres, brut ou décoré, fera toujours partie de notre folklore et de notre patrimoine.





Détente

Le gâteau aux noix

Ingrédients :

- 180 g de cerneaux de noix concassés
- 120 g de sucre
- 3 œufs
- 60 g de farine
- 100 g de beurre
- 1 pincée de sel
- 1 c. à s. de rhum (facultatif)



Préchauffer le four à th. 6 (180°C).

Dans une terrine, travailler les jaunes d'œufs avec le sucre. Incorporer la farine, le beurre fondu, les noix concassées, le rhum et le sel.

Battre les blancs d'œufs en neige ferme et les incorporer très délicatement à la préparation.

Verser dans un moule beurré. Laisser cuire 30 min.

Bon appétit !

Un poème de Raoul Follereau nous invite à réfléchir sur nos rapports avec les autres ...

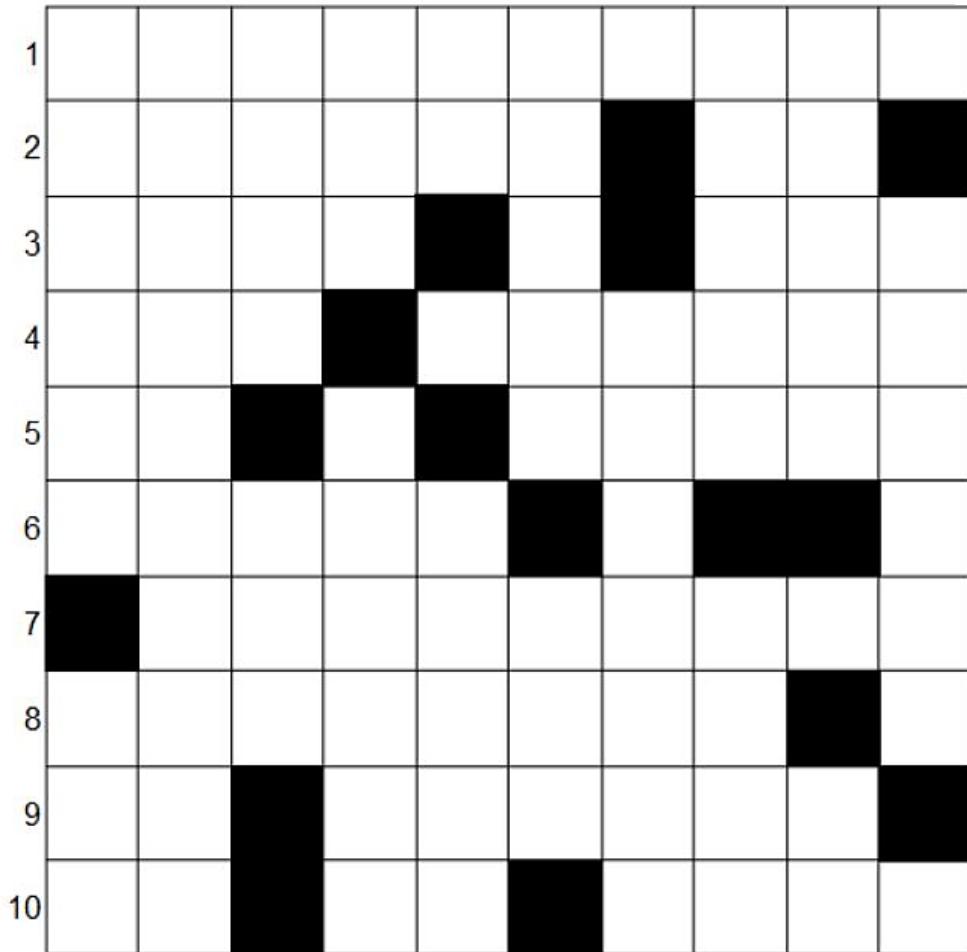
Le sourire

Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup
Il enrichit ceux qui le reçoivent
Sans appauvrir ceux qui le donnent
Il ne dure qu'un instant
Mais son souvenir est parfois éternel
Personne n'est assez riche pour s'en passer
Personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter
Il crée le bonheur au foyer, soutient les affaires
Il est le signe sensible de l'Amitié
Un sourire donne du repos à l'être fatigué
Rend du courage aux plus découragés
Il ne peut ni s'acheter ni se prêter ni se voler
Car c'est une chose qui n'a de valeur
Qu'à partir du moment où il se donne
Et si quelquefois vous rencontrez une personne
Qui ne sait plus avoir le sourire
Soyez généreux donnez-lui le vôtre
Car nul n'a autant besoin d'un sourire
Que celui qui ne peut en donner aux autres.

Raoul Follereau (1903-1977)



A B C D E F G H I J



Solutions des jeux du Sanépuisien n°23

- | | |
|-------------------|---------------|
| 1/ Moustique | 11/ Orage |
| 2/ Sains | 12/ Pétanque |
| 3/ Eté | 13/ Apéritif |
| 4/ Glace | 14/ Moisson |
| 5/ Chaleur | 15/ Randonnée |
| 6/ Fenêtre | 16/ Sieste |
| 7/ Restos-Marchés | 17/ Tondre |
| 8/ Madeleine | 18/Vacances |
| 9/ Cerises | 19/ Barbecue |
| 10/ Eau | |



Vertical :

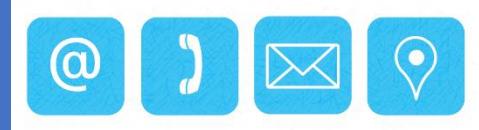
- A. Le coin des légumes / Solution
- B. Testaments
- C. Homme des neiges / Poète chinois
- D. Division géologique / Parasite des bois
- E. Do / Écoulement
- F. Vin de Jerez / École dite prestigieuse
- G. Prêtresse romaine
- H. Genre lyrique / Ferments
- I. Surface d'image / Existe
- J. Allées en justice

Horizontal :

- 1. La réponse est le titre
- 2. Bruit dans la cheminée / Sigle de parti ou ordinateur
- 3. Éructe / Période historique
- 4. La finance en abrégé / Privas de drogue
- 5. Infrarouge / Bienveillant
- 6. Issu
- 7. Cadeau en paquet au pied du sapin
- 8. Pleurnichas
- 9. Article ou bandeau / Étendue
- 10. Vis / Sud-est / Crochet



Informations Pratiques



Mairie de Sainpuits (secrétariat) – **Tél.** 03 86 74 72 21
E-mail : mairie-sainpuits@wanadoo.fr – **Internet** : www.sainpuits.fr

Pharmacies les plus proches

- Saint-Sauveur-en-Puisaye..... 03 86 45 54 36
Entrain-s-sur-Nohain..... 03 86 29 22 32
Etais-la-Sauvin03 86 47 21 97
Pour connaître la pharmacie de garde.....17



Médecins

- Maison de la Santé (Saint-Sauveur).....03 86 44 41 60
Maison de la Santé (Saint-Amand).....03 86 39 18 88
Dr Alain Conseil (Entrain-s-sur-Nohain).....03 86 29 22 11



Masseur-Kinésithérapeute

- Sainpuits 09 63 05 09 74

Infirmières

- Etais-la-Sauvin03 86 47 23 75 ou 09 60 06 70 17
Saint-Sauveur-en-Puisaye..... 03 86 44 41 63



Ambulances/ Taxis

- Rollin (Etais & Sougères).....03 86 27 28 70
Ambulance taxis (Saint-Sauveur)03 86 45 52 06
Taxis Treignyçois03 86 45 57 50



Vétérinaires

- Cabinet Vétérinaire d'Entrain-s-Nohain- place du marché.....03 86 29 28 44
Cabinet Vétérinaire de St Sauveur- 5 imp du Bois au Bœufs ...03 86 45 58 90
Clinique vétérinaire de Toucy- Av du Général de Gaulle.....03 86 44 14 75
Clinique vétérinaire de Varzy- rue du Faubourg de Marcy03 86 29 44 67
Urgences Vétérinaires.....06 78 58 08 85
(en semaine de 19h à 8h, du samedi 17h au lundi 8h)

Syndicat des eaux
03 86 44 01 42

Aide aux personnes
Association d'aide à domicile
UNA Puisaye Forterre
03 86 81 79 16

Services divers

- Espace France Services de Saint-Sauveur-en-Puisaye
1 pl. Paultre des Ormes03 86 44 05 52



Ordures ménagères
0 800 584 762